



RÈGLEMENT PLATEAU MULTISPORTS Commune de PLESDER

Article 1

Le plateau multisports est un équipement sportif **en accès libre** dans le respect du règlement apposé sur les lieux.

Les **enfants de l'école et de la garderie seront prioritaires pendant la période scolaire de 9h à 17h. Le reste du temps, il sera ouvert à tous de 8h à 22 h.**

Article 2

Le plateau multisports est accessible quelque soit l'âge des utilisateurs. **Les enfants de moins de 8 ans doivent toutefois être accompagnés d'une personne majeure.**

Article 3

Les équipements permettent principalement **l'initiation et la pratique de sports collectifs** : handball, volley-ball, mini football, tennis et course d'athlétisme. Le plateau multisports peut également être utilisé pour des entraînements et autres activités physiques, ludiques et sportives de plein air compatibles avec les installations.

Article 4

Sur le plateau multisports, y compris la piste d'athlétisme il est interdit :

- de fumer,
- de consommer des boissons,
- d'utiliser ou de garer des deux roues ou des engins à moteur,
- de pratiquer le patin à roulettes, le roller et le skateboard,
- de grimper sur la structure du terrain et sur les clôtures,
- de porter des chaussures à crampons,
- d'introduire tout animal même tenu en laisse et tout objet en dehors des ballons, raquettes et autres accessoires sportifs.

Article 5

L'utilisation du plateau multisports implique le respect des règles élémentaires de propreté, de courtoisie et de respect d'autrui.

Article 6

Les autorités municipales sont habilitées à faire respecter ce règlement. En cas de dégradations, une plainte sera obligatoirement déposée et le montant du préjudice sera imputé au contrevenant.

Article 7

L'aire de multisports est placée sous la responsabilité des utilisateurs, parents accompagnateurs.

Prenez en soin. Merci de faire part de toute anomalie à la mairie.

Approuvé par délibération du
Le Maire, Evelyne SIMON-GLORY